



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement, logement et transports : personnel

Question écrite n° 59944

Texte de la question

M Jean-Luc Preel attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur le mecontentement et le découragement des inspecteurs des sites. Ces inspecteurs jouent un rôle essentiel pour la protection du patrimoine paysager et naturel de notre pays. Or ils ne se sentent pas soutenus dans leur action. Ils demandent une véritable politique des sites et des paysages, un accroissement de leurs effectifs et des moyens mis à leur disposition, la création d'un statut valorisant leur situation. Il lui demande si le Gouvernement entend donner satisfaction aux inspecteurs des sites.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'environnement a conscience des problèmes évoqués par les membres du Parlement qui sont intervenus en faveur des inspecteurs des sites. Il est exact que ces agents, qui assurent sur le terrain, auprès des directeurs régionaux de l'environnement, des missions extrêmement importantes pour la protection des sites naturels et urbains et des paysages, sont en nombre insuffisant. D'autre part, leur statut matériel n'est pas à la hauteur de l'importance de leurs missions. Un accroissement des postes a été demandé au budget de 1993 afin de renforcer les moyens d'action des directions régionales de l'environnement dans ce secteur. Si l'augmentation des effectifs des inspecteurs des sites - et la promotion individuelle de chacun d'eux - est un souci permanent du ministre de l'environnement, en revanche il n'est guère envisageable de créer un statut propre aux inspecteurs des sites, compte tenu de la faiblesse de leurs effectifs.

Données clés

Auteur : [M. Pr?el Jean-Luc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59944

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3094